

MON
MEMO

Stagiaire



#AgirAvecVous

casden

La banque coopérative
de la Fonction publique

Isabelle, Ophélie, Gilles, Fatoumata

COMME NOUS, NOTRE BANQUE MISE SUR LE COLLECTIF

#notrepointcommun

Découvrez la CASDEN, la banque coopérative de la Fonction publique.
Elle a créé un système inédit d'épargne à Points : l'épargne de tous
permet à chacun de réaliser ses projets.

Tous fonctionnaires au service du collectif

Tes Points cumulés dans le cadre du Programme 1,2,3 CASDEN sont comptabilisés chaque fin de mois.

CASDEN Banque Populaire - Société Anonyme Coopérative de Banque Populaire à Capital Variable - Siège social : 118, rue Jean Racine, 93420 Courcouronnes, France - 01 64 80 64 80 - RCS Nanterre, immatriculation
0880 n° 07 134 - 0842 - Société anonyme à directeur et conseil de surveillance au Capital de 150 000 000 € - Siège social : 58 Avenue Pierre Brossolette, 93001 Paris Cedex 13 - RCS Paris n° 401 635 182 -
immatriculation Guinée n° 16 565 700 - Cotisation : 18 950 € - Photographie : Benjamin Bouteiller - La CASDEN membre du Réseau Banque Populaire, Réseau de Banques Populaires de France et du Collège des Banques Populaires.

casden.fr

01 64 80 64 80
Appelez-nous tous les jours
Ou visitez notre application



Retrouvez-nous chez

BANQUE POPULAIRE **+X**

SOMMAIRE

Mes repères annuels
p. 4-5

Mon année de stage
(professeurs et CPE)
p. 6-7

Mon année de stage
(PsyEN) p. 8

Le conseil d'école de l'Espé
p. 9

Les ressources du SE-Unsa
p. 10

Les trucs et astuces
p. 11

Ma mutation
p. 12

Mon argent
p. 13

Le SE-Unsa, syndicat utile
p. 14



UNE BELLE ET GRANDE AVENTURE COMMENCE POUR VOUS



Votre entrée dans le métier est une chance pour l'École. Votre motivation, votre enthousiasme, vos idées enrichiront le travail collectif des équipes éducatives, pour faire apprendre et faire réussir chaque élève, pour former des futurs citoyens éclairés, épanouis et émancipés.

Dès votre affectation dans votre école, votre établissement, votre Rased ou votre Cio, vous serez accompagné-e et conseillé-e par vos tuteurs, tout au long de votre année de stage.

Les équipes du SE-Unsa vous accompagneront elles-aussi, pour répondre à vos questions, éclaircir vos doutes, vous informer sur les grandes étapes de cette année si particulière, mais aussi sur votre carrière et, plus généralement, sur votre métier.

Éduquer, enseigner, former, accompagner, vous êtes maintenant au cœur de l'École de la République.

Le SE-Unsa est à vos côtés pour que cette première année, comme les suivantes, soient pour vous et pour vos élèves, une réussite.

Karine Lamoureux,

Secrétaire nationale Formation et développement professionnel

Pour nous contacter

Mes repères

JUILLET/AOÛT 2019

- Prendre connaissance de mon affectation
- S'affilier à la sécurité sociale MGEN

SEPTEMBRE 2019

- Passer une visite médicale chez un médecin agréé
- Vérifier et signer mon arrêté d'affectation après vérification
- Choisir entre l'indemnité forfaitaire de formation (IfF) et l'indemnité de stage pour le remboursement partiel de mes frais de déplacements liés à ma formation
- Demander mon reclassement à l'administration (prise en compte de mes expériences antérieures et donc gagner plus !)
Le SE-Unsa peut calculer mon reclassement (service réservé aux adhérents)

Tout au long de l'année de stage, un tuteur de terrain et un tuteur universitaire m'accompagnent dans le cadre d'échanges et d'observations. Ils émettent tous deux un avis évaluatif à mon sujet. Ces avis seront portés à la connaissance du jury académique qui sera seul décisionnaire de ma titularisation.

NOVEMBRE/DÉCEMBRE 2019

- Formuler des vœux d'académies pour obtenir un poste de titulaire à la rentrée prochaine (2^d degré et PsyEN)

JUIN 2020

- Je suis titularisé après la tenue du jury de titularisation

Nb : je peux être convoqué par le jury, avant délibération, si l'avis préalable de mes évaluateurs le nécessite

MARS/AVRIL 2020

- Formuler des vœux d'affectation dans mon département (1^{er} degré) ou dans ma future académie (2^d degré et PsyEN)

DÉCEMBRE 2019/JANVIER 2020

- Demander à travailler à temps partiel pour l'année prochaine si tel est mon souhait (1^{er} degré)

Ma situation est particulière, j'ai besoin d'une information, d'un suivi personnalisé : je contacte le SE-Unsa.

Retrouvez les coordonnées du SE-Unsa de votre académie ou de votre département sur : enseignants.se-unsa.org/-Notre-reseau-

Professeurs et CPE



L'année de formation des professeurs et CPE stagiaires est dite en alternance intégrative. C'est-à-dire avec un demi-service en école ou en établissement et une formation en Espé. Ces deux temps doivent « se répondre » et constituent, tous les deux, cette formation intégrative.

Le demi-service en responsabilité

J'assure un demi-service mais en pleine responsabilité.

Un tuteur terrain est nommé pour m'accompagner et me former tout au long de l'année. En fin d'année, il participera à l'avis donné par l'inspecteur sur l'acquisition des compétences professionnelles, selon une grille bien établie.

La formation à l'Espé, futur Inspé

Il s'agit d'une formation universitaire. Un des enjeux de l'année sera d'obtenir le master 2 Meef (métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation). Si je détiens déjà un master ou si j'en suis dispensé, mon parcours sera adapté. Dans tous les cas, l'Espé (futur Inspé) doit également nommer un tuteur « Espé » qui m'accompagne tout au long de ma formation. En cas de difficultés lors de cette année de stage, un accompagnement complémentaire peut être prévu. N'hésitez pas à demander de l'aide, l'année de stage est bien une année de formation. Votre objectif est le même que celui de l'institution qui vous a recruté : votre titularisation.



Ma titularisation

C'est un des enjeux majeurs de mon année de fonctionnaire stagiaire.

Pour être titularisé, je dois :

- remplir la condition de diplôme du master ou en être dispensé (parent d'au moins trois enfants, sportif de haut niveau ou conditions particulières pour certaines spécialités de la voie professionnelle) ;
- avoir accompli 12 mois de stage ; au-delà de 36 jours d'absence, mon stage est prolongé ;
- être évalué favorablement par le jury académique qui émet un avis en se fondant sur le référentiel de compétences du 1^{er} juillet 2013 et sur les avis suivants :
 - l'avis du directeur de l'Espé ;
 - l'avis de l'inspecteur, après consultation des rapports de mes tuteurs ;
 - dans le 2^d degré, à l'avis de l'inspecteur s'ajoute celui de mon chef d'établissement.

Si le jury n'est pas favorable à ma titularisation, le recteur, à qui le jury transmet ses conclusions, peut prononcer mon renouvellement ou mon licenciement. Le jury est souverain, c'est-à-dire qu'une fois prise, il est impossible de revenir sur sa décision. C'est donc en amont qu'il faut agir lorsque les difficultés semblent s'annoncer.

Pour toute question, contactez votre section du SE-Unsa :
xx@se-unsa.org (remplacer xx par le numéro du département).

PsyEN



© goodluze - Adobestock

Le contenu de ma formation

Ma formation comprend :

- une période de mise en situation professionnelle accompagnée de quatorze semaines (en Cio ou en Rased selon la spécialité) et qui donne lieu à la rédaction d'un écrit professionnel réflexif pour lequel 4 semaines doivent être laissées à ma disposition ;
- mes deux semaines d'immersion dans un milieu professionnel en lien avec mes futures missions ;
- une formation théorique incluant :
 - une formation en tronc commun avec les enseignants stagiaires dans l'Espé (futur Inspé) de mon académie d'affectation (70 à 100 h) ;
 - des formations communes et des formations spécifiques à chacune des deux spécialités au sein des Espé en coordi-

nation avec les universités de psychologie concernées (350 heures minimum).

L'aménagement de ma formation

Un aménagement de la formation peut être organisé pour les lauréats des concours ayant déjà exercé, en tant qu'agents contractuels, des fonctions de psychologue scolaire, de conseiller d'orientation-psychologue ou de psychologue de l'Éducation nationale.

Ma titularisation

Elle est prononcée par un jury de titularisation après validation de l'année de stage et donne lieu à la délivrance d'un certificat d'aptitude aux fonctions de PsyEN précisant la spécialité professionnelle (EDA/EDO).

Le conseil d'école de l'Espé

UNE INSTANCE POUR AGIR SUR MA FORMATION

Le conseil d'école de l'Espé (école supérieure du professorat et de l'éducation, futur Inspé) est l'instance dans laquelle est discuté le contenu de la formation, à savoir les plaquettes de master Meef (métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation) ainsi que celles des diplômes universitaires dans le cadre d'un parcours adapté. Le conseil d'école est aussi le lieu de discussion du budget et des recrutements.

Il regroupe des enseignants chercheurs, des formateurs, des personnels administratifs, des membres de la direction et des représentants des usagers (étudiants et stagiaires). C'est un véritable lieu de dialogue et de concertation entre les différents acteurs de l'Espé. S'investir au conseil d'école constitue une opportunité de découvrir et de faire vivre dès son année de stage les coulisses de la formation.



© Gorodenkoff - adobestock

Stagiaire et acteur de l'Espé

Stagiaire, vous pouvez agir au sein de l'Espé :

- en votant et en faisant voter pour l'Unsa Éducation lors des élections pour influencer sur votre formation et penser votre avenir professionnel ;
- en étant candidat au conseil d'école pour

représenter vos collègues dans cette instance ;

- en prenant part à l'évolution de la formation au sein du conseil d'école.

Pour cela, contactez dès maintenant le SE-Unsa de votre département ou de votre académie.

Des ressources



Le blog *École de demain*

- Des projets
 - Des sujets d'actualité
- Une vraie réflexion sur l'École d'aujourd'hui
ecolededemain.wordpress.com



Après la classe

Le SE-Unsa, c'est aussi une rubrique *Après la classe* consacrée à l'actualité littéraire, musicale, pédagogique... Toute la culture avec une sélection mensuelle commentée. Un moyen de s'évader et de partager.

se-unsa.org/alc

Des trucs et des astuces

Calendrier scolaire pour l'année 2019-2020

Vacances	Zone A	Zone B	Zone C
	Académies : Besançon, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble, Limoges, Lyon, Poitiers	Académies : Aix-Marseille, Amiens, Caen, Lille, Nancy-Metz, Nantes, Nice, Orléans-Tours, Reims, Rennes, Rouen, Strasbourg	Académies : Créteil, Montpellier, Paris, Toulouse, Versailles
prérentrée des enseignants	vendredi 30 août 2019		
rentrée des élèves	lundi 2 septembre 2019		
vacances d'automne	Fin des cours : samedi 19 octobre 2019 Reprise des cours : lundi 4 novembre 2019		
vacances de Noël	Fin des cours : samedi 21 décembre 2019 Reprise des cours : lundi 6 janvier 2020		
vacances d'hiver	Fin des cours : samedi 22 février 2020 Reprise des cours : lundi 9 mars 2020	Fin des cours : samedi 15 février 2020 Reprise des cours : lundi 2 mars 2020	Fin des cours : samedi 8 février 2020 Reprise des cours : lundi 24 février 2020
vacances de printemps	Fin des cours : samedi 18 avril 2020 Reprise des cours : lundi 4 mai 2020	Fin des cours : samedi 11 avril 2020 Reprise des cours : mardi 27 avril 2020	Fin des cours : samedi 4 avril 2019 Reprise des cours : lundi 20 avril 2020
pont de l'Ascension	Fin des cours : mercredi 20 mai 2020- Reprise des cours : lundi 25 mai 2020		
vacances d'été	samedi 4 juillet 2020		



© peshkova - adobestock

Des trucs

- Les premières infos utiles pour contacter son établissement :

education.gouv.fr/pid24301/annuaire-accueil-recherche.html

- Les programmes et des ressources pour leur application :

eduscol.education.fr

Les pratiques pédagogiques valorisées par les académies :

edubase.eduscol.education.fr

et des astuces

Contacter rapidement son lieu d'affectation pour éventuellement :

- rencontrer ses collègues, son supérieur ;

- prendre connaissance de son (ou ses) niveau(x) de classe, de la spécificité du public ;

- se renseigner sur le matériel à disposition et/ou en possession des élèves.

Je m'en occupe

Faire les bons choix pour sa première affectation, c'est important ! Parce qu'au SE-Unsa, nous sommes des collègues et que nous connaissons bien le territoire et ses contraintes, nous pouvons vous aider à y voir plus clair.

Je suis dans le 1^{er} degré

En tant que stagiaire, je participe obligatoirement au mouvement départemental. Tous les départements n'ont pas les mêmes règles d'affectation pour leurs enseignants. Les opérations de mouvement départemental se déroulent à partir du mois d'avril

Et si je veux changer de département ?

Pour faire une demande de mutation, je devrai attendre un an car il faut être titulaire. Parfois, certains départements autorisent des changements de départements en fin d'année scolaire pour les stagiaires. Il faut formuler la demande à mon département de recrutement (procédure d'exeat/ineat). Pour cela, je contacte le SE-Unsa dès le mois de mars.

Je suis dans le 2^d degré^(*)

En tant que stagiaire, je participe obligatoirement aux opérations de mutations.

Il y a deux phases :

- les mutations interacadémiques pour obtenir une académie (novembre) ;
- les mutations intra-académiques pour obtenir un poste dans l'académie (mars).

Pour chacune, il faut formuler des vœux et à chacun de ces vœux est associé un barème de points prenant en compte votre situation administrative, personnelle et familiale.

^(*) y compris PsyEN

Attention : Les Pacs et les mariages sont pris en compte à condition d'être antérieurs au 1^{er} septembre 2019 (2^d degré) ou datés au plus tard du 1^{er} septembre 2019 (1^{er} degré)



Rémunération, aides...

Mon premier salaire

Les stagiaires intègrent un corps (agrégés, certifiés, CPE, PE, PEPS, PLP ou PsyEN) et un grade : la classe normale. Ce grade est divisé en 11 échelons qui définissent la rémunération.

Au 1^{er} septembre, un stagiaire débute à l'échelon 1 (sauf en cas de reclassement) avec un salaire net de référence de 1 415 €(*) :

- desquels il faut déduire le prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu ;
- auxquels il faut ajouter des indemnités (ex Isae, Isoe) et le SFT pour ceux qui ont des enfants.

Une fois titularisé, au 1^{er} septembre de l'année suivante, un enseignant, CPE ou PsyEN atteint l'échelon 2 avec un salaire de référence de 1 613 €(*).

(*) à l'exception des agrégés qui perçoivent un salaire de 1 639 € à l'échelon 1 et de 1 826 € à l'échelon 2



MES AIDES FINANCIÈRES

- le remboursement de 50 % de mon abonnement de transport en commun dans la limite de 86,16 € par an ;
- l'indemnité forfaitaire de formation (1 000 €) ou les indemnités de stage pour couvrir les frais de déplacements liés à ma formation ;
- l'aide à l'installation des personnels (de 500 à 900 € suivant les régions) ou encore les chèques Vacances et d'autres prestations à retrouver dans le livret Mon argent et moi.



Salaires, primes, impôts, loisirs, vacances, enfants... à quoi ai-je droit ? Le SE-Unsa a réalisé le livret *Mon argent et moi* détaillant toutes les primes, indemnités, aides financières auxquelles peuvent prétendre les fonctionnaires. Il est envoyé sur simple demande à sa section départementale du SE-Unsa.

Mon syndicat utile

Un syndicat UTILE pour les élèves

Le SE-Unsa agit au quotidien en faveur de l'accueil et la scolarisation de tous les élèves.

Un syndicat UTILE pour les enseignants, CPE et PsyEN

Force de proposition, le SE-Unsa travaille pour améliorer les conditions de travail de tous les collègues pour une meilleure articulation vie pro/vie perso.



Un syndicat UTILE pour le système éducatif

Exigeant et progressiste, le SE-Unsa agit pour un système éducatif toujours plus juste et plus performant.

On ne peut qu'adhérer !

Pour être informé, conseillé, suivi et soutenir un syndicalisme progressiste, je rejoins le SE-Unsa ! Avec 66 % de ma cotisation remboursés grâce au crédit d'impôt, mon adhésion me revient à environ 30 € pour l'année scolaire. Je n'hésite plus et j'adhère !

Un syndicat UTILE pour notre société

Liberté, égalité, fraternité et laïcité sont les piliers soutenant la conception du SE-Unsa d'une École républicaine pour une société équitable et responsable.



Adhérer en ligne

Insultes, agressions,
accidents... contre
les risques du métier,
vous avez prévu quoi ?

OFFRE MÉTIER DE L'ÉDUCATION

UNICOP - 48 1 82 71 81 52 - 84 00 00 23 00 00 00 - Juin 2019 - 14477

www.autonome-solidarite.fr
www.maif.fr/offreeducation



assureur militant

mgen^{*}

GRUPE **yv**

MA SANTÉ, C'EST SÉRIEUX.

J'AI CHOISI MGEN

MUTUELLE SANTÉ - PRÉVOYANCE

Martin Fourcade et 4 millions de personnes ont choisi MGEN pour la confiance, la solidarité, l'accès aux soins de qualité et le haut niveau de prévoyance.

MARTIN FOURCADE
CHAMPION DU MONDE &
CHAMPION OLYMPIQUE
DE BIATHLON



PARTENAIRE OLYMPIQUE



MGEN, Mutuelle Générale de l'Éducation Nationale, n°775 585 319. MGEN Via, n°441 922 002. MGEN Fila, n°440 363 586. mutuelles adhérentes aux dispositions du livre II du code de la Mutualité - MGEN Action caritative et sociale, n°441 931 913. MGEN Centres de santé, n°477 901 714. mutuelles adhérentes aux dispositions du livre III du code de la Mutualité.